

225C0570  
FR0013183589-FS0255

27 mars 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**AURES TECHNOLOGIES**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 27 mars 2025, la société par actions simplifiée Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES<sup>2</sup> et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions détenus par le déclarant à l'offre publique d'achat initiée par la société Advantech Co. Ltd<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Société transférée sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2023.

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 225C0537 du 21 mars 2025.